

Assemblée Générale Extraordinaire à la Maison de l'Entreprise

Le Jeudi 06 Juin 2013 A 16 Heures

Ordre du Jour

- 1- Augmentation du capital par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement.
- 2- Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
- 3- Pouvoirs en vue de formalités.

**Projet de Résolutions de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du 06 Juin 2013
Exercice 2012**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant total d'un Million (1.000.000) de Dinars pour le porter de Quarante Quatre Millions (44.000.000) de Dinars à Quarante Cinq Millions (45.000.000) de Dinars

Cette augmentation est réalisée par l'incorporation de :

- La réserve spéciale d'investissement créée par l'article 7-2 de la loi 93-120 pour un montant d'un Million (1.000.000) de Dinars.

En représentation de l'augmentation du capital par l'incorporation de la réserve, il est créé Un Million (1.000.000) Actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'Un (1) Dinar chacune avec un droit de jouissance à compter du 01/01/2013.

Les Actions sont attribuées entre les différents actionnaires à raison d'une (01) Action nouvelle gratuite pour Quarante Quatre (44) Actions anciennes.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital par l'incorporation de la réserve, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de Quarante Cinq Millions (45.000.000) de Dinars divisé en Quarante Cinq Millions (45.000.000) actions nominatives de valeur nominale d'un (1,000) Dinar chacune et entièrement libérées »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à